

Parti Socialiste de Rouen
A l'attention de « Désirs d'Avenirs »

23, rue de la République
76000 ROUEN

Pôle Ville Durable
Direction des Espaces Publics et Naturels
N.Réf. DEPN/FM/FM/ 1209 / 11
Affaire suivie par Frédéric MAZIER
Téléphone 02.35.08.87.45
Télécopie 02.35.08.88.70
Objet : Affichage sauvage

Lettre recommandée avec A.R.

Rouen, 14 NOV. 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous informons avoir procédé à l'enlèvement de plusieurs affiches publicitaires concernant votre association le 10 octobre 2011, dans les conditions précisées dans le constat d'infraction joint au présent courrier.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique générale de propreté mise en oeuvre par la Ville de Rouen, qui vise notamment à lutter contre l'affichage publicitaire « sauvage ».

La suppression immédiate de cet affichage a été exécutée en application des dispositions des articles L 2122-24 du Code Général des Collectivités Locales et L 581-29 du Code de l'Environnement, qui prévoient que les frais de l'exécution d'office sont supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer cette publicité.

Cette personne n'étant pas connue, ces faits peuvent être mis à votre charge, la publicité ayant été réalisée à votre profit.

J'ai décidé, à titre exceptionnel, de renoncer à vous faire supporter cette dépense.

Je vous prie, Madame, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Christine RAMBAUD,



Adjointe au Maire

Tout courrier doit être adressé à :

Madame le Maire de Rouen
Hôtel de Ville
Place du Général De Gaulle
76037 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 08 69 00
Courriel : cabinetdumaire@rouen.fr
www.rouen.fr